

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 22 juillet 2019

Présents: KAES Ali, bourgmestre
AUST Alain et WEIS Nico, échevins
WAMPACH Jean Claude, secrétaire communal

Le collège échevinal,

Objet: Plan d'aménagement particulier; section FD de Bettel: PAP
« Veinerstrooss » à Bettel

Le Collège Echevinal,

Vu le dossier du 19 juin 2019 élaboré par le bureau d'architectes & urbanistes
Romain SCHMIZ de Luxembourg concernant un PAP dénommé
« Veinerstrooss » à Bettel pour le compte des familles Faltz et Link de Bettel;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement
communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet
2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que le dossier du 19 juin 2019 qui se compose s'une partie écrite et
graphique, ainsi que du rapport justificatif avec des annexes est conforme au plan
d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

**Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du
Ministère de l'Intérieur.**

Ainsi délibéré en séance, date et en tête
(sont les signatures)
Pour extrait conforme

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

